








RAPPORT ANNUEL 2019 **DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AU SÉNÉGAL**



JANVIER 2020
ÉQUIPE PAYS DES NATIONS UNIES SÉNÉGAL
DAKAR

TABLE DES MATIÈRES

	SIGLES ET ACRONYMES	03
	BRÈVE PRÉSENTATION DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AU SÉNÉGAL	06
	BILAN D' ÉTAPE DE LA MISE EN ŒUVRE DES ODD	07
	BILAN DU PNUAD 2019 AU SÉNÉGAL	09
09	Priorité stratégique 1 : Croissance économique inclusive et durable	
16	Priorité stratégique 2 : Accès aux services sociaux de base de qualité et protection sociale	
23	Priorité stratégique 3 : Gouvernance, paix et sécurité	
	RECOMMANDATIONS	34

Sigles et Acronymes

ADEPME	Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises
AEP	Adduction en Eau Potable
AGR	Activités génératrices de revenus
ANACIM	Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie
ANCPT	Agence Nationale de la Case des Tout-petits
ANGMV	Agence Nationale de Grande Muraille Verte
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la démographie
APROVAG	Association des Producteurs de la Vallée du Fleuve Gambie
ARD	Agence Régionale de Développement
ATPC	Assainissement Total Piloté par les communautés
BOS	Bureau Opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Emergent
CCI	Centre du Commerce International
CDPE	Comité Départemental de Protection de l'Enfant
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CES	Cellule économie de la santé
CESE	Conseil Economique Social et Environnemental
CLM	Cellule de Lutte contre la Malnutrition
CMU	Couverture Maladie Universelle
CNAV/BCV	Cellules nationales d'appui à la vulgarisation des banques céréalières villageoises
CNCR	Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux
CNRF	Centre National de Recherches Forestières
COPIV DV/GF	Comité de Pilotage de la plateforme nationale sur les Directives volontaires et la gouvernance foncière au Sénégal
CPDN	Comité de pilotage du dialogue national
DAPSA	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles
DEEG	Direction de l'Equité et de l'Egalité de Genre
DER	Direction de l'Entreprenariat Rapide
DGPSN	Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale
DIPE	Développement intégré de la Petite enfance
DSME	Direction de la Santé de la Mère et de l'Enfant
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCD	Fonds Décentralisés d'Adaptation au climat
FDAL	Fin de la Défécation à l'Aire Libre
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FNDASP	Fonds national de développement agrosylvopastorale
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GHM	Gestion de l'Hygiène des menstrues
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
HACT	Approche Harmonisée des Transferts de fonds
HCCT	Haut Conseil des Collectivités Territoriales
IEC	Information, Education et Communication
INP	Institut National de Pédologie
IREF	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
ISRA	Institut sénégalais de Recherche Agricole
MAER	Ministère de l'Agriculture et de l'Equiperment Rural
MDE	Maison des Eleveurs

MDIPMI	Ministère du Développement Industriel et des Petites et Moyenne Industries
ME	Mariage d'Enfant
MEFPA	Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et de l'Artisanat
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MGF	Mutilations génitales féminines
MIJA	Modèle d'insertion des jeunes agri-preneurs
MSAS	Ministère de la Santé et de l'Action Sociale
ODD	Objectifs du Développement Durable
OFNAC	Office national de lutte contre la fraude et la corruption
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
OP	Organisation de Producteurs
PAA	Purchase Africa from Africans
PAF/AGRIFED	Projet d'Appui aux Femmes dans l'Agriculture et le Développement Durable
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PARFA	Projet d'Appui à la Résilience des Filières Agricoles
PASEMEPP	Projet multi-acteurs d'appui au suivi et à l'évaluation des politiques publiques
PCIME	Prise en charge intégrée des Maladies de l'Enfant
PCP	Programme de partenariat Pays
PDC	Plan de Développement Communal
PE	Protection de l'Enfant
PEC	Prise en Charge du paludisme
PME	Petite et moyenne entreprise
PNBSF	Programme National de Bourse de Sécurité Familiale
PNDSS	Plan National de Développement Sanitaire et Social
PNUAD	Programme des Nations Unies pour l'Assistance au Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POS	Procédures Opérationnelles Standard
PSE	Plan Sénégal Emergent
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PTIP	Programme Triennal d'Investissement Public
REFAN	Réseau des Femmes Agricultrices du Nord
RNU	Registre National Unique
SAED	Société Nationale D'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta
SDMR	Surveillance de décès maternel et riposte
SNAEF	Stratégie nationale pour l'Autonomisation Economique des Femmes
SNFS	Stratégie Nationale de Protection Sociale
SNLCC	Stratégie nationale de lutte contre la corruption
SNPE	Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant
SNU	Système des Nations Unies
SRAJ	Santé de la Reproduction des Adolescents et des jeunes
SRMNIA	Santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et de l'adolescent
TETU	Tri-évaluation traitement d'urgence
UE	Union Européenne
VAC	Violence against Children
VBG	Violences basées sur le genre
VGMS	Violences de genre en milieu scolaire
WASH	Eau, Hygiène et Assainissement
WEFI	Women Entrepreneurs Finance Initiative



INTRODUCTION

L'Équipe pays des Nations Unies soutient les efforts de développement du Sénégal à travers la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE) 2035 et de l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Ce rapport unique du Système des Nations Unies permet de faire le bilan annuel des progrès collectifs accomplis en 2019 dans le soutien à la mise en œuvre du Plan d'Actions Prioritaires 2019 – 2023 du PSE et de l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable (ODD). Il permet, en outre, d'apprécier les efforts collectifs du Système sur les effets des trois priorités stratégiques du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement du Sénégal (PNUAD 2019-2023) à savoir :

- **Croissance économique inclusive et durable ;**
- **Accès aux services sociaux de base de qualité et protection sociale ;**
- **Gouvernance, paix et sécurité.**

D'une manière générale, l'intervention du Système des Nations Unies (SNU) au Sénégal s'adresse en priorité aux personnes les plus marginalisées et contribue à la réduction des inégalités et de la discrimination, mais aussi à la protection des écosystèmes fragiles. Le programme mis en œuvre est participatif, transparent et permet au Gouvernement et à l'ensemble des parties prenantes à tenir le Système des Nations Unies redevable des résultats.



I BRÈVE PRÉSENTATION DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AU SÉNÉGAL

Au Sénégal, le Système des Nations Unies compte 34 agences, fonds et programmes dont 23 agences pays, ainsi que des représentations régionales ou sous-régionales couvrant plusieurs pays.

La diversité de leurs mandats et de leurs compétences est propice à la coopération inter-agences qui s'exerce au sein de l'Equipe-pays des Nations Unies à travers le Système du Coordonnateur Résident.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (2019-2023), la République du Sénégal et le Système des Nations Unies au Sénégal se sont engagés à travailler ensemble en partenariat dans le cadre de l'approche « Unis dans l'Action », pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable et l'accélération de la croissance économique, à travers notamment :

- (i) la création d'opportunités pour la croissance économique inclusive et durable ;*
- (ii) l'amélioration de l'accès des populations (hommes et femmes) particulièrement les plus vulnérables aux services sociaux de base de qualité et à la protection sociale ;*
- (iii) le renforcement du progrès de la gouvernance inclusive et d'un État de droit.*

II. BILAN D'ÉTAPE DE LA MISE EN ŒUVRE DES ODD



Mission conjointe de l'Équipe pays du Système des Nations Unies au Sénégal à KOLDA

Le Gouvernement du Sénégal, en collaboration avec l'ensemble des catégories d'acteurs, a organisé un processus participatif d'élaboration de son premier rapport sur la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD).

Ce processus s'est tenu dans un contexte de la Revue annuelle conjointe (RAC 2019) du Plan Sénégal Emergent (PSE) et de l'engagement du Gouvernement à réaliser la Revue nationale volontaire sur les ODD. Le Sénégal, en tirant les leçons de suivi des OMD et des politiques publiques en général, a pris la pleine mesure de la nécessité du financement des opérations statistiques. Les principales contraintes du domaine sont liées à la faible disponibilité des données, malgré des efforts réalisés ces dernières années. Depuis 2013, un programme d'enquêtes statistiques opérationnalise la Stratégie nationale de développement de la Statistique (SNDS 2014-2019) pour le suivi de l'impact des politiques sur la population, qui devra être révisé pour tenir compte des spécificités des ODD.

Dans la démarche méthodologique, le rapport détaille pour chaque ODD et chaque cible, la situation des politiques publiques devant permettre l'atteinte des objectifs à l'horizon 2030, la situation de référence des indicateurs et l'état d'avancement sur la période 2015-2017. Au terme de ce processus, l'analyse montre que le PSE est un cadre stratégique national de mise en œuvre des ODD et renferme d'ores et déjà près de 4/5 des priorités de l'Agenda 2030 et de 2/3 de son cadre de suivi-évaluation. Les politiques sectorielles, les projets et

les programmes devraient, dans la seconde phase (PAP 2019-2023), prendre en compte les aspects prioritaires identifiés par l'ensemble des acteurs au développement pour couvrir l'intégralité de l'Agenda. A cet effet, le Gouvernement doit lever les contraintes qui seraient de nature à affecter la mise en œuvre des ODD. Il s'agit de : (i) renforcer les systèmes nationaux de production et d'analyse des données ; (ii) renforcer les capacités pour une meilleure appropriation des ODD ; (iii) mobiliser les moyens financiers, y compris internes ; et (iv) coordonner et renforcer le dialogue avec les acteurs au développement.

Par ailleurs, une simulation par des scénarios montre que la prise de dispositions est nécessaire pour atteindre l'ensemble des ODD en 2030. En effet, si la tendance actuelle se poursuivait, alors le Sénégal serait à environ 50% de performances dans l'atteinte des ODD. C'est pourquoi des mesures seront envisagées dans l'intégration des ODD dans la phase II du PSE et dans la territorialisation des politiques publiques. Les acteurs devront également assurer la disponibilité des ressources financières nécessaires pour couvrir les besoins de financement des ODD.

De façon spécifique, des ajustements devraient être opérés dans la phase II du PSE pour prendre en charge l'ensemble des priorités nationales des ODD. En effet, la seconde phase du PSE (PAP 2019-2023) devrait prendre en charge ces ajustements stratégiques, à travers l'élaboration des LPS et des PLD des ministères sectoriels. Ainsi, il prendra en compte le tiers des données que le cadre de suivi des politiques publiques ne peut renseigner actuellement. Il s'agira de renforcer les capacités des statistiques sectorielles, la production statistique par la réalisation systématique des enquêtes-ménages (budget-consommation, Enquêtes de suivi de pauvreté (ESPS), Enquêtes de Démographiques et de Santé classiques (EDS), EDS continue, Enquêtes Nationales sur l'Emploi (ENES), Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat (RGPH), etc.) et la formation de cadres et techniciens en Statistique.

Par ailleurs, la célérité dans la mise en œuvre des projets et réformes phares conduira plus rapidement à l'atteinte des ODD. Aussi, la phase II devra-t-elle s'appesantir sur l'accélération dans l'exécution des 27 projets et 17 réformes phares pour conduire l'économie vers une transformation structurelle. Pour parachever le processus de développement, la stabilité sociale et l'intégration régionale constituent des opportunités capitales qui permettront au Gouvernement de conduire le débat au plan international pour la paix et la bonne gouvernance.

Les principaux facteurs de risques concernent la faible coordination du processus des ODD, les résistances aux changements et la faible appropriation, la faible mobilisation des ressources budgétaires, les retards dans la mise en œuvre des projets, des programmes et des réformes, les aléas climatiques (inondations, sécheresse), ainsi que la capacité d'absorption limitée des ressources. Le cadre institutionnel des ODD est assuré par le dispositif de coordination du CASE, directement présidé par le Chef de l'Etat appuyé par un Secrétariat technique de revues qui élabore tous les rapports de la RAC et des thématiques, telles que les ODD ou l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

III. BILAN DU PNUAD 2019 AU SÉNÉGAL

3.1. Priorité stratégique 1 : Croissance économique inclusive et durable

Dans la quête d'une croissance économique, inclusive et durable, plusieurs activités ont été réalisées au cours de l'année 2019.

D'abord, des efforts importants ont été déployés dans le domaine des renforcements de capacités cette année. Ceci se manifeste d'une part, par la formulation de stratégies sectorielles intégrant l'employabilité des jeunes et des femmes, et d'autre part, par la mise en synergie des politiques sectorielles en faveur du développement de chaînes de valeur, contribuant ainsi à la transformation structurelle et à la réduction des inégalités.

Ensuite, la mise en œuvre d'initiatives et de projets de production et de transformation, a eu pour corollaires entre autres, de faire baisser de 54,54% le nombre de personnes vivant dans l'insécurité alimentaire actuellement de 342 262¹, contre 753 000 en 2018. En outre, pour faire passer le pourcentage des très petites et moyennes entreprises du simple (15% en 2017) à plus du double (35% en 2019), le SNU a soutenu la création de micro entreprises pour la transformation des produits agricoles et forestiers pour principalement les femmes rurales et les jeunes.

Enfin, la conscientisation des populations en général et des collectivités territoriales en particulier, sur les effets des changements climatiques commence à porter ses fruits. Cet acquis se traduit par la prise en compte de la dimension changement climatique dans la planification locale (20 Plans de Développement Communaux dont 17 PDC réactualisés et 3 PDC élaborés) et de la budgétisation sensible au changement climatique, pour faciliter le financement des options locales d'adaptation des écosystèmes et des communautés au changement climatique. Ainsi, 23 communes ont bénéficié d'appuis pour renforcer leur capacité de résilience aux risques climatiques et 817 emplois verts créés en 2019.

Effet 1 : Les institutions en charge du pilotage de l'économie élaborent et mettent en œuvre des politiques sectorielles intégrées.

Dans le cadre de l'appui au développement des PME/AGR et à la modernisation du secteur informel, les activités menées au cours de l'année 2019 ont essentiellement porté sur des études et sur des renforcements de capacités d'ordres technique et institutionnel. En outre, en vue de la mise en œuvre de la politique d'industrialisation inclusive et durable, les pouvoirs publics ont également bénéficié de renforcement des capacités, leur ayant permis de formuler des stratégies pour intégrer l'employabilité des jeunes et des femmes dans les projets initiés impliquant les secteurs privés. Par ailleurs, dans l'appui à l'élaboration de la stratégie d'aide au développement, la démarche adoptée s'est particulièrement reposée sur le développement d'une synergie des politiques sectorielles en faveur du développement des chaînes de valeur.

Produit 1.1 : D'ici 2023, les institutions ont les capacités à formaliser le fonctionnement des PME.

A ce niveau, plusieurs activités de renforcement de capacités ont été réalisées. De prime abord, l'indicateur relatif à la formalisation du fonctionnement des PME et de renforcement des unités de production informelles montre que deux (2) institutions sont touchées sur trois (3) ciblées.

En outre, ces renforcements de capacités se traduisent d'abord par des études à l'image du diagnostic sur la formalisation des entreprises et de leurs travailleurs dans trois filières porteuses (Transformation agroalimentaire,

⁽¹⁾ Source : cadre harmonisé 2019

peaux-cuir-marochinerie, menuiserie bois) au Sénégal, trois (3) études sur les opportunités des jeunes dans les filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques pour la préparation du projet d'insertion Professionnelle des Jeunes en Agriculture et de l'étude sur le potentiel fiscal. Le SNU a aussi apporté son appui à la structuration de l'agropole sud qui va avoir un fort impact sur les PME des chaînes mangues et anacardes.

Ensuite, le renforcement institutionnel y a occupé une bonne place comme en témoignent celui de l'ADEPME pour l'accompagnement et la formalisation du Réseau des Femmes Agricultrices du Nord (REFAN), celui de l'ARMP pour l'accompagnement et la formation des PME dirigées par des Femmes pour promouvoir leur accès à la commande publique, le soutien au Bureau de Mise à Niveau Industrielle à travers le Projet Villes Durables et le Projet de gestion écologiquement rationnelle des déchets municipaux et déchets dangereux, ainsi que la réforme des Zones Economiques Spéciales avec des lois votées et mises en œuvre dans les parcs industriels de Diamniadio, Sandiara et Diass.

Enfin, le renforcement des capacités techniques a été dans cette partie, l'aspect le plus déterminant dans la réalisation des activités. En effet, les cas les plus illustratifs ont été le renforcement de la compétitivité des PME du secteur industriel par le Programme Régional Compétitivité Afrique de l'Ouest, l'amélioration de l'attractivité des PME par le Programme de Promotion des Investissements dans les Chaines de Valeur, le Projet « Women Entrepreneurs Finance Initiative – WEFI », fruit d'une convention entre ONU Femmes et la Banque Mondiale, la mise en œuvre du Programme de Partenariat Pays Sénégal-ONUDI avec une nouvelle Priorité Stratégique sur l'Industrialisation Inclusive et Durable, l'opérationnalité du Parc industriel de Diamniadio avec un actif de 7 entreprises et 1000 emplois, la compétitivité des PME du secteur industriel avec un nouveau programme régional ONUDI-CCI-CEDEAO-UE visant à développer les chaînes de valeur et développer les capacités de production, de transformation et d'exportation du secteur privé, et l'organisation d'une visite d'échanges au profit de jeunes/femmes porteurs de projets Coaching encadrement et renforcement de capacités techniques et entrepreneuriales pour 200 jeunes/femmes dans les 4 départements de Tambacounda avec l'appui du PNUD.



PHOTO : ONUDI

En particulier, un accent a été accordé au renforcement de la capacité de mobilisation des ressources financières dont a bénéficié le Ministère du Développement Industriel et des PMI. Ceci lui a entre autre permis de mobiliser des financements substantiels pour les réformes industrielles visant à soutenir les PME et de renforcer les unités de production informelles.

Produit 1.2 : Les Ministères en charge du PSE ont les capacités pour formuler des stratégies intégrant le renforcement de l'employabilité des jeunes et des femmes.

Des progrès importants ont été accomplis dans l'appui au renforcement de l'employabilité des jeunes et des femmes. C'est dans ce cadre qu'il faut inscrire le Projet « Autonomisation des femmes dans l'industrie verte » d'ONUDI-ONU Femmes, financé par l'Allemagne. L'ONUDI s'est encore illustrée dans ce domaine avec le Projet « Autonomisation sociale et économique des femmes » en partenariat avec la FNUAP, un modèle pour l'extension à d'autres collectivités territoriales au Sénégal dans le cadre de la territorialisation des politiques publiques. L'« Initiative Formation et Emploi » qui vise en priorité les jeunes et les femmes dans le cadre du Compact avec l'Afrique du G20 en partenariat MDIPMI-ONUDI-Allemagne, mérite aussi d'être citée dans ce lot de projets.



PHOTO : FIDA

En outre, dans la mouvance de la formulation d'une nouvelle politique nationale de l'emploi avec l'objectif quantitatif de 1.000.000 d'emplois au cours du présent quinquennat fixé par le Président de la république, des ateliers régionaux de collecte d'informations ont été tenus. L'intérêt de cette activité réside dans le besoin de réactualisation et de contextualisation des données et la prise en compte des nouvelles orientations économiques, sociales et environnementales.

En vue d'y associer le secteur privé considéré comme le plus grand et potentiel pourvoyeur d'emplois, il a été organisé à Dakar, une Déclaration sur les Partenariats Public-Privé dans le domaine de la Formation Professionnelle adoptée conjointement par MEFPA-MDIPMI-ONUDI-UE-Luxembourg.

Produit 1.3 : Capacités des institutions à formuler et à mettre en œuvre une stratégie de mise en synergie des politiques sectorielles en faveur du développement de chaînes de valeur.

Dans le domaine de la mise en synergie des politiques sectorielles en faveur du développement de chaînes de valeur, le nombre d'institutions ayant la capacité renforcée pour mettre en synergie des politiques sectorielles est de cinq (5) sur une cible programmée de cinq (5), soit une réalisation de 100%. Pour l'atteinte de ce produit, d'autres activités ont été mises en œuvre.

En effet, dans le secteur du développement industriel, l'accent a été mis sur la mise en synergie avec l'adoption de la Feuille de Route Industrielle 2019-2020 par le Comité de Pilotage du PCP, la validation des travaux relatifs au développement des Agropoles Compétitives et Intégrées avec MDIPMI-ONUUDI, le Projet d'Appui à la Résilience des Filières Agricoles (PARFA) avec ONUUDI-FIDA-FEM et le Projet multi-acteurs d'Appui au Suivi et à l'Evaluation des Politiques Publiques sensibles au Genre (PASEMEPP) avec ONU Femmes – BOS – ANSD – DEEG - CesPi.

Il faut placer aussi dans ce registre, les activités initiées en faveur de la prise en compte du genre et du numérique. Pour le premier, on peut noter d'une part, la Stratégie de suivi et évaluation de politiques publiques sensibles au genre développée en partenariat avec BOS-ANSD-Ministère de la Femme-Ministère de l'Agriculture-Ministère de la Formation Professionnelle et d'autre part, la Stratégie Nationale d'Autonomisation Economique des Femmes (SNAEF) élaborée et mise en œuvre à travers le développement d'un plan stratégique 2019-2035 et un Plan d'Actions Prioritaires (PAP) 2019-2023. Pour le second, il a été élaboré et adopté une cartographie fondée sur des données probantes et une stratégie sectorielle de compétences.



PHOTO : UNCDF

Dans le secteur du renforcement matériel, des activités ont été notées comme en témoignent, le lancement du processus d'acquisition d'un kit de transformation de produits forestiers non ligneux (Balanites) dans la Commune de Tèssékéré (région de Louga) en partenariat avec l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte (ANGMV) pour un groupement féminin, le lancement du processus de multiplication de 7000 vitro plants de bananiers au profit des GIE membres de l'APROVAG en partenariat avec l'Institut Sénégalais de Recherche Agricole (ISRA)/MAER dans la région de Tambacounda et le lancement du processus d'acquisition de deux motopompes haut débit au profit des GIE membres de l'APROVAG.

Pour une bonne maîtrise de l'information, le secteur de la production de données statistiques n'a pas été laissé en rade. Cela se manifeste d'abord par l'appui à la mise en œuvre de la deuxième partie de l'enquête agricole annuelle nationale 2019/2020 portant sur les modules « Machinerie, Equipement » et « méthode de production et environnement » en partenariat avec la Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles (DAPSA).

Enfin, la gouvernance foncière a été l'un des piliers des activités mises en œuvre au cours de l'année passée. Aussi diverses que variées, elles ont porté en premier lieu sur l'élaboration et la validation d'une stratégie de mise en œuvre d'un modèle intégré de gouvernance foncière locale par le comité de pilotage de la plateforme nationale sur les Directives volontaires et la gouvernance foncière au Sénégal (COPIL DV/GF), avec comme terrain d'expérimentation la zone des Niayes (Arrondissement de Méouane, région de Thiès).

En second lieu, une grille de détermination d'une commune championne dans la gestion du foncier et des ressources naturelles et l'accompagnement de trois (3) communes championnes (Djilor, région de Fatick ; Koussanar, région de Tambacounda ; Dimboli, région de Kédougou) a été conçue de manière participative dans la mise en œuvre du code de conduite pour la gestion du foncier et la gestion des ressources naturelles en partenariat avec ActionAid Sénégal.

En dernier lieu, la gouvernance foncière a été prise en charge dans l'élaboration des documents de planification et gestion des ressources naturelles. On peut en citer, l'actualisation du plan de développement communal de Ndiago (région de Kaolack) avec une prise en compte de la gestion durable des terres et de la gouvernance foncière en partenariat avec le Centre National de Recherches Forestières (CNRF) de l'ISRA puis l'appui à la préparation d'une convention locale pour la gestion d'une forêt intercommunale (entre les Communes de Niaming et de Médina Yoro Foulah) en partenariat avec le Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR).

Effet 2 : D'ici 2023, les groupes vulnérables bénéficient des opportunités économiques pour l'amélioration de leur sécurité alimentaire et nutritionnelle et la création de richesse.

Dans ce volet, les activités ont d'abord beaucoup contribué à l'autonomisation des groupes vulnérables, en particulier des femmes et des jeunes. Ainsi, en étroite collaboration avec les structures de l'Etat, des initiatives importantes et des projets innovants ont été mis en œuvre. Ces activités ont touché aussi bien les secteurs de la production, que de la transformation agrosylvopastorales et halieutiques, créateurs de richesse. Elles ont également contribué par le développement des chaînes de valeur, à une réduction considérable du taux des personnes atteintes d'insécurité alimentaire par une amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité physique et financière au profit des communautés vulnérables.

2.1 : Les populations vulnérables (jeunes et femmes) disposent des capacités techniques et entrepreneuriales pour leur autonomisation économique.

A ce niveau, les indicateurs sont au vert dans la mesure où le nombre de jeunes formés à développer leur propre entreprise a quintuplé par rapport à la cible alors que le nombre de femmes formées à développer leur propre entreprise a atteint les 125%.

En plus, la plupart des MPE constituées, appuyées, formées en diverses activités (coupe du bois, transformation céréales, art culinaire, agriculture biologique, fabrication de savon et de la farine infantile, etc.) ont pu accéder à des financements grâce au SNU.

C'est le lieu de citer en exemple, le Projet d'Appui aux Femmes dans l'Agriculture et le Développement Durable (PAF/AGRIFED), financé par BNP Paribas et mis en œuvre par ONU Femmes, qui a fait des réalisations importantes avec la mise en réseau de 16 000 femmes agricultrices pour le renforcement de leurs capacités et la contribution à l'autosuffisance en riz. Leurs activités se sont élargies dans le domaine des renforcements de capacités techniques également avec la formation de 250 femmes agricultrices membres du REFAN sur l'élaboration des plans d'affaires, à la formation de 588 femmes agricultrices organisées autour de 5 « champs école » en matière de production de semences adaptées aux changements climatiques et la formation de 80 formatrices en techniques de transformation du riz en produits dérivés et dotées de matériel et emballage pour la fabrication de savon et de farine infantile.



PHOTO : UNV

Dans ce même sillage, d'autres initiatives sont développées à l'image du modèle d'insertion des jeunes agripreneurs (MIJA), des projets ciblant principalement l'insertion des femmes dans l'entrepreneuriat rural et du Projet pour la Formation et l'Emploi dans l'Agropole Sud financé par l'Allemagne dans le cadre du Compact with Africa (G20 Initiative Spéciale pour la formation et l'emploi).

Le renforcement de capacités des populations a été marqué par de nombreuses réalisations d'infrastructures et équipements : 15 km de pistes rurales, 15 magasins de stockage, 10 parcs de vaccination, 6 abreuvoirs et bornes fontaines, 6 forages, 4 châteaux d'eau, de création de centrale d'achat d'emballages biodégradables, 4 périmètres agroforestiers, etc.

Dans la démarche, il faut se féliciter du partenariat noué avec certaines structures publiques et parapubliques comme l'ADEPME, la SAED et l'ARD de Saint-Louis qui assurent l'appropriation de ces programmes et constituent d'importants partenaires pour la pérennisation des activités en cours.

Produit 2.2 : D'ici à 2023, les ménages vulnérables, en zone rurale, ont les capacités d'assurer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle.

De manière globale des efforts considérables sont enregistrés dans ce produit dans la mesure où le nombre de personnes vivant dans l'insécurité alimentaire est actuellement de 342 262, soit une baisse de plus de 45% par rapport à 2018 (753 000).

En particulier, dans le cadre de l'initiative d'alimentation des cantines scolaires à partir des produits locaux, plus de 81 000 élèves ont été appuyés en matériel scolaires.

En outre, si la cible est atteinte pour le nombre de producteurs/trices ayant bénéficié d'actifs durables en fin 2019, avec plus de 20 000 recensés, pour l'assurance agricole, un taux de réalisation de 37% a été enregistré, car sur les 23 000 ciblés, environ 8 206 producteurs (dont 49% de femmes) ont souscrit.

Dans cette quête de sécurité alimentaire, un accent particulier a été mis sur l'accessibilité financière avec le développement de plusieurs lignes de crédits. En effet, la ligne de crédit de 700 000 USD mis à disposition au Fonds national de développement agrosylvopastorale (FNDASP) pour appuyer les activités d'adaptation au changement climatique des femmes et la ligne crédit de 4 000 000 Euros en cours de négociation avec la BICIS / BNP Paribas pour le financement de la production et la commercialisation du riz au profit du REFAN, en sont de parfaites illustrations.

Produit 2.3 : D'ici à 2023, les institutions des secteurs agrosylvopastorales et halieutiques mettent en place des mécanismes d'appui pour le développement de chaînes de valeurs au profit des populations vulnérables.

Plus de 10 institutions ont bénéficié de programmes de renforcement de leurs capacités en mécanismes d'appui pour le développement de chaînes de valeurs de la part du SNU.

Avec ce produit consacré au secteur de la production, véritable créateur de richesse et de valeur ajoutée, des activités aussi diverses que variées ont été menées aussi dans l'amélioration de la production que de la transformation.

Pour l'amélioration de la production agricole, le REFAN a bénéficié du financement d'une rizerie moderne d'une capacité de 5 t/ha de la part du MAER, de la DER, de la Banque Agricole et du Secteur Privé. Pour la production pastorale, des ménages pastoraux ont reçu 1500 T d'aliments bétail et 35 parcelles de 13 ha de production fourragère aménagées. C'est également dans ce sens que contre l'épizootie de la grippe équine, le MDE est appuyé en matériel de laboratoire, de médicaments, de désinfectants, etc.

Pour l'amélioration de la transformation, le Projet d'Appui à la Résilience des Filières Agricoles (PARFA) soutient les groupements de femmes dans la transformation agricole à Fatick, Kaffrine, Diourbel et Kaolack.

Ce produit a connu la réalisation d'autres activités dédiées à l'organisation et à la sensibilisation.

Dans ce cadre, 300 ménages sont appuyés dans la mise en œuvre de plans d'action filières et de cadres interprofessionnels filières. L'élaboration de stratégies pour gérer les ressources de la migration, l'institutionnalisation de l'initiative Purchase for Africa from Africans (PAA) dans le PTIP et l'élaboration de recommandations alimentaires nationales pour la promotion de régimes alimentaires sains au Sénégal, entrent également dans ce cadre.

Près de 1 000 exemplaires d'un guide pratique sur les banques de céréales ont été édités et sont disponibles au ministère de l'agriculture et ont pour objectif de fournir un outil de suivi pour l'appui des BCV aux services techniques déconcentrés, aux ONG nationales et locales.

Dans la région de Tambacounda, le SNU a appuyé le développement des chaînes de valeurs agrosylvopastorales avec la réalisation de 4 unités de transformations autour des périmètres mis en place au profit de 200 jeunes et femmes dans le cadre du projet d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes.

2.1.3. Effet 3 : D'ici 2023, les communes vulnérables renforcent leur résilience face aux effets induits du changement climatique et contribuent à la protection des écosystèmes.

Pour la réalisation de cet effet, la contribution du SNU a été déterminante au cours de l'année 2019. Pour le renforcement des capacités d'adaptation et d'atténuation des effets liés au changement climatique sur les communautés vulnérables, les PTF du SNU ont développé des activités intégrées pour l'amélioration de la résilience des communautés. De ce fait, des financements ont été octroyés et des infrastructures et équipements mis en place, afin d'améliorer la prévention et la gestion des risques climatiques. A ce titre, des actions d'envergure ont été menées en vue de la maîtrise de l'information climatique.



PHOTO : PNUD

Produit 3.1 : D'ici à 2023, les communes vulnérables disposent de capacités pour développer des mécanismes de résiliences aux changements climatiques et de protection des écosystèmes.

Pour ce produit, tous les indicateurs mentionnés sont au vert. En effet, le nombre de communes ayant développé des initiatives de résilience, le nombre de fonds climats décentralisés mis en place pour appuyer les activités de résilience et le nombre d'écovillages équipés dans le processus de transformation ont respectivement atteint 100%, 100% et 102% des cibles.

Dans une approche intégrée, chacun des PTF du SNU s'est illustré à sa façon, dans l'atteinte des indicateurs ci-dessus et de manière générale, dans l'appui aux communes à renforcer leur résilience face au changement climatique.

La FAO a appuyé entre autres, la mise en place de la 1^{ère} tranche d'un fonds résilience climatique dans 7 régions pour financer des sous projets d'adaptation au changement climatique, le Comité national sur le Changement Climatique pour la révision des textes réglementaires, l'élaboration de plans d'aménagement et de gestion de réserves communautaires dans la zone nord et l'étude de base pour une approche intégrée de gestion durable de la fertilité organique des sols.

Parmi les activités phares initiées par le PNUD : le reboisement de 55.723 plants et 35 ha de mangrove ; la construction de trois (03) unités de transformation des produits laitiers, d'une unité de transformation du fruit de baobab et de deux plateformes de transformation de Produits Forestier Non Ligneux ainsi que l'aménagement de cinq (5) périmètres irrigués ; la réalisation d'un hangar d'entreposage des produits agricoles.

En outre, des actions ont été menées en appui au plan d'aménagement de la forêt classée de Mbao, seul poumon vert de Dakar. Ainsi, l'aménagement de l'arboretum sur 5ha a été renforcée grâce (i) au reboisement de 50 nouveaux plants représentant des espèces végétales des six zones éco-géographiques du Sénégal et de 50 plants pour la zone internationale (ii) à l'aménagement des espaces récréatifs (iii) aménagement d'infrastructures d'adduction d'eau, la réalisation de pistes piétonnes et la réalisation d'abris au profit des femmes exploitantes des parcelles maraîchères.

A cela il faut ajouter le processus de mise en place d'un mécanisme sur les obligations vertes et le renforcement des stratégies et des initiatives d'adaptation aux Changements Climatiques en faveur des communes vulnérables.

Pour le compte de l'ONUDI, on peut mettre en exergue les activités en appui à l'initiative Villes durables et à la Gestion durable des déchets municipaux dangereux qui sont en cours avec plus de 50% du budget mobilisé engagé.

Quant au PAM, il a mis en place 05 bio digesteurs pilotes de 18 M3 dans la région de Kolda, 2,25 tonnes d'engrais bio collectés et renforcé la capacité de 40 femmes dans la fabrication de savon et de la farine infantile.

ONU femmes a, quant à elle, signé une convention avec l'ARD de Saint Louis pour la mise en œuvre du Pilier 1 relatif à l'accès à la terre et la résilience des femmes agricultrices face aux changements climatiques dans le cadre du Projet PAF/AGRIFED.

Enfin, le FIDA a signé des protocoles avec l'INP et l'IREF de Fatick. En plus, il a réalisé onze (11) parcs à vaccination, deux (2) forages et deux (2) châteaux d'eau.

Produit 3.2 : D'ici à 2023, le Gouvernement renforce les cadres de gestion des risques et catastrophes au niveau national et local.

Si l'indicateur déterminant le nombre de cadres de gestion des risques de catastrophe renforcé au niveau national a atteint la valeur cible à 100%, celui sur le nombre de cadres de gestion des risques de catastrophe développé au niveau local a atteint seulement 20%. Cette situation montre que des efforts importants restent à faire au niveau de la base.

Dans ce cadre, des acteurs locaux se sont mis en réseau dans huit (8) départements pour prévenir les risques de catastrophe liés au changement climatique.

Par ailleurs, la maîtrise de l'information climatique constitue le pilier fondamental sur lequel s'appuyer pour de meilleures prévention et gestion des risques et catastrophes. C'est la raison pour laquelle, les stations météorologiques de Simenti et de Ranérou sont réhabilitées pour améliorer l'accès à l'information climatique. Versons également dans ce lot la mise en place d'une plateforme électronique d'échange d'informations (plateforme SMS et messagerie vocale) en rapport avec l'ANACIM pour faciliter le partage de l'information climatique en langues locales.

3.2 Priorité stratégique 2 : Accès aux services sociaux de base de qualité et protection sociale

L'accès aux services sociaux de base de qualité et la politique de protection sociale sont des dimensions importantes dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et pour une meilleure qualité de vie des populations vulnérables.

Le Sénégal a enregistré des progrès significatifs sur la croissance avec des taux supérieurs à 5% sur les 4 dernières années. Cependant, cette croissance n'a pas encore contribué significativement à l'amélioration attendue dans les services sociaux et dans les moyens d'existence des populations.

C'est dans cette perspective que le Plan Sénégal Emergent (PSE) met l'accent sur la promotion du capital humain qui en constitue le deuxième axe fondamental.

Pour ce faire, l'accès à la santé, à l'éducation et à une démocratisation de la protection sociale est indispensable pour atteindre les objectifs de développement durable. Cette accessibilité s'entend du point de vue politique, géographique, technique tant en ressources humaines et matérielles que financières.

Le Sénégal a ainsi manifesté une volonté politique pour intégrer la Protection Sociale dans ses politiques de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire en introduisant une innovation institutionnelle avec la mise en place de la Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale et les programmes phares tels que le Programme National de Bourse de Sécurité Familiale (PNBSF) et la Couverture Maladie Universelle (CMU), mais également, la réactualisation de la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS).

A ce titre, le SNU a accompagné le Gouvernement dans la formulation du curriculum éducatif pour une meilleure prise en compte des pratiques familiales essentielles. Ces pratiques sont désormais au nombre de 16 et couvrent 6 grandes thématiques à savoir : (i) la santé de la mère et de l'enfant ; (ii) la nutrition ; (iii) l'Hygiène ; (iv) les soins aux personnes âgées ; (v) l'éducation des enfants et ; (vi) l'Etat Civil.

Dans le domaine des transferts monétaires conditionnels, 14.2% de la population ont bénéficié et reçu des transferts et services par les programmes prioritaires /socle de protection sociale comme la bourse de sécurité familiale(BSF).

Dans le domaine de la couverture maladie universelle,17.2% de la population ont bénéficié de l'assurance maladie.

Sur le plan des violences, l'on note 4201 enfants (1 592 filles, 2 609 garçons) dont 1 204 cas de violence (727 f, 477 g) victimes de violences, abus et pratiques néfastes, ayant eu accès à un service de santé, un service social, une assistance psychosociale ou un service judiciaire. Il en est de même pour les mutilations génitales féminines (MGF), dont le pourcentage d'hommes et de femmes qui en souhaitent l'abandon est important au niveau national, et a progressé dans les régions cibles à forte prévalence, en particulier chez les hommes (progression de 22%).

Du point de vue des droits de l'enfant, l'Avant-projet de Code de l'enfant est revu et le Projet de loi sur la criminalisation des violences sexuelles est adopté et promulgué par le Président de la république avec des textes législatifs au niveau national harmonisés conformément aux standards internationaux et conventions internationales signées et ratifiées par le Sénégal.

Cette démarche de promotion de l'accès aux services sociaux de base de qualité et la protection sociale est d'ailleurs soutenue par le système des Nations Unies, qui va accompagner le Gouvernement du Sénégal pour la période 2019-2023 sous forme d'assistance technique et financière cohérente et intégrée comme contribution aux priorités nationales exprimées dans le PSE 2035 et décliné en Plan d'Action Prioritaire 2019-2023.

Il s'agira pour ce volet précis, du renforcement de l'offre d'infrastructures et de services sociaux de base de qualité qui contribueront à l'amélioration de la qualité et des conditions de vie des populations vulnérables.

2.2.1. Effet 4 : D'ici à 2023, les institutions en charge de l'éducation et de la formation mettent en œuvre des politiques efficaces et efficaces permettant d'assurer l'accès des enfants et des populations les plus vulnérables à des offres d'éducation et de formation de qualité.

L'éducation et la formation constituent les piliers pour le renforcement du capital humain et la clé de voûte du développement économique et social. L'appui du SNU s'inscrit dans cette dynamique d'assistance et d'accompagnement du gouvernement du Sénégal pour améliorer qualitativement l'offre d'éducation et de formation en ne laissant personne de côté, afin que le développement soit l'affaire de tous et de chacun.

La contribution du SNU dans ce domaine est axée sur le renforcement des institutions en charge de l'éducation et de la formation avec comme objectifs d'améliorer le pilotage du système éducatif et de formation à travers la mise en œuvre de politiques efficaces, efficaces et inclusives, et d'assurer une offre d'éducation et de formation de qualité.



PHOTO : UNICEF

Alors que les inscriptions ont augmenté tout au long du cycle de l'enseignement de base, avec des progrès encourageants dans les taux de transition du primaire au secondaire (pour les filles et les garçons) et dans la réduction des disparités régionales, les taux d'achèvement ont baissé pour les cycles primaire et secondaire inférieur, avec une amélioration limitée en termes de parité entre les sexes. La proportion d'enfants non scolarisés du primaire et du premier cycle du secondaire est donc en augmentation (41%), mais d'importantes initiatives ont été introduites ou étendues pour améliorer l'accès et les résultats d'apprentissage, y compris avec le soutien de l'UNICEF, qui contribueront à inverser la tendance à la baisse dans les années à venir.

Au terme de l'année 2019, des actions phares ont été réalisées dans le domaine du renforcement des capacités des institutions d'éducation et de formation, l'inclusion sociale des cibles les plus vulnérables, l'amélioration de l'environnement des apprentissages et l'amélioration du pilotage du système éducatif.

Les progrès réalisés dans ce cadre sont rendus possible grâce à un fort niveau d'implication des agents et services techniques des Ministères au niveau central et déconcentré, et l'implication croissante des collectivités territoriales. Les efforts consentis par les différents acteurs dans la mise œuvre des activités planifiées dans le PTA conjoint 2019 ont contribué à l'amorçage d'une dynamique nouvelle qui se reflète sur les résultats des différents produits.

Produit 4.1 : Les institutions d'éducation et de formation ont des capacités renforcées pour assurer une éducation de meilleure qualité.

Le SNU a contribué au renforcement des capacités des enseignants, en particulier en ce qui concerne la protection des enfants et la gestion des classes multigrades dans les zones rurales.

Ainsi, des progrès sont accomplis dans la formation des élèves maîtres, enseignants, encadreurs et facilitateurs avec un effectif de 2.704 touchés pour une cible de 1.000 initialement retenue pour fin 2019. Le nombre d'établissements exploitant de nouveaux matériels didactiques et supports pédagogiques mis à leur disposition grâce à l'appui du SNU a dépassé très largement la cible fixée dans le PTA 2019 avec un taux de réalisation estimé à 319,33%, alors que pour les apprenants qui ont bénéficié de ces outils pédagogiques le niveau de l'indicateur a atteint un taux de près de 81%. En termes de progrès accomplis, il y a à noter le référentiel sur la prévention et prise en charge des situations de violence en milieu scolaire (y compris VGMS) qui est adopté et en cours d'intégration pour ce qui est des formations, l'intégration de la formation des facilitateurs en alphabétisation dans les programmes des centres de formation initiale/CRFPE, en cours de déploiement, l'appui au renforcement et au déploiement des formations continues (préscolaire, élémentaire, alphabétiseurs et facilitateurs des classes passerelles) comme pour les dotations en supports pédagogiques (préscolaire, classes passerelles). Il en est de même pour l'expérimentation de nouvelles approches pour le renforcement des compétences des élèves (jeunes filles) sur l'entrepreneuriat et le digital (en parascolaire), l'intégration de la gestion de l'hygiène menstruelle et la formulation d'une approche et d'un modèle pour la promotion de l'enseignement bilingue à l'élémentaire qui sont en cours.

Les contre-performances sont surtout notées dans la réforme curriculaire et la mise à l'échelle du programme où il n'y a pas eu d'avancées notables.



PHOTO : UNICEF

Produit 4.2 : Les enfants et les jeunes en situation d'exclusion, ainsi que les populations les plus vulnérables et notamment les filles, bénéficient de programmes de scolarisation, d'alimentation scolaire, de réinsertion, d'alphabétisation ou de formation professionnelle adaptés à leurs besoins.

Grâce aux efforts du SNU la sensibilisation au profit des enfants et des adolescents non scolarisés a été très accentuée, comparé à l'année 2018 et a étendu les interventions de rattrapage. Des progrès importants ont été réalisés vers la satisfaction des besoins spécifiques des filles avec l'introduction de la gestion de l'hygiène menstruelle à l'école et vers la prise en compte des enfants handicapés. Un important soutien a également été fourni pour faciliter le développement d'environnements d'apprentissage sûrs, sains et propices, en mettant particulièrement l'accent sur les écoles situées dans des zones mal desservies et rurales.

Environ 63% des dépenses effectuées sur l'effet 4 sont consommées par le produit 4.2 qui vise à faire bénéficier aux enfants et jeunes en situation d'exclusion ainsi qu'aux populations les plus vulnérables, de programmes de scolarisation, d'alimentation scolaire, de réinsertion, d'alphabétisation ou de formation professionnelle adaptés à leurs besoins. Des appuis conséquents sont apportés par le SNU au cours de la première année de mise en œuvre du PNUAD dans le but de réduire les inégalités d'accès à l'éducation et à la formation. Ils ont permis d'enrôler 10.861 enfants, jeunes hors école et d'adultes vulnérables dans ces programmes cités supra et de faire bénéficier à 784 établissements d'initiatives d'amélioration de l'environnement des apprentissages. Ces indicateurs affichent des taux de réalisation respectifs de 109% et 261% à l'exception de l'indicateur se rapportant à la disponibilité d'un plan d'actions national de lutte contre l'exclusion scolaire des enfants et des jeunes où aucun résultat n'est noté en fin 2019.

Le SNU, à travers les agences dédiées, a :

- entamé dans le courant de l'année 2019, la mise à l'échelle du dispositif de classes passerelles (réinsertion des enfants hors école à l'élémentaire) au niveau national (passant de 2 à 7 régions couvertes) ;
- procédé à l'implantation de dispositifs pilotes de formation professionnelle pour les jeunes non scolarisés ou déscolarisés (avec des formations de 3 ans en menuiserie à St Louis et Kaffrine) ;
- appuyé le plaidoyer et la mise en place d'un programme national d'alimentation scolaire et introduit des initiatives visant le maintien des filles à l'école à travers des actions de sensibilisation et de formation sur la santé de la reproduction, la gestion de l'hygiène menstruelle et les violences de genre en milieu scolaire (VGMS).

Dans ce même sillage, des appuis sont déployés pour faciliter l'insertion scolaire et professionnelle d'enfants et jeunes migrants de retour (à petite échelle) et aussi pour rendre disponible le cadre d'orientation pour le développement d'une politique nationale sur l'éducation inclusive et spéciale des enfants handicapés.



PHOTO : UNICEF

Produit 4.3 : Les institutions en charge de l'éducation et de la formation disposent de capacités de pilotage et de gestion renforcées permettant de transformer les ressources disponibles en résultats accrus (GAR) et d'asseoir une culture de transparence, d'inclusion dans la prise de décision, et de redevabilité à tous les niveaux du système.

Le SNU appuie le gouvernement du Sénégal pour améliorer la performance du système éducatif et de formation. Cela passe nécessairement par le renforcement des capacités de pilotage et de gestion, et la prise en charge correcte de la question enseignante qui constitue le cœur du système. Mais pour bâtir une base solide et crédible de la gouvernance du système éducatif et de formation, il est tout aussi important d'asseoir une culture de transparence, d'inclusion dans la prise de décision, et de redevabilité à tous les niveaux du système. C'est dans ce cadre que le SNU a soutenu la préparation d'importants changements de politique (par exemple sur l'éducation inclusive; l'état civil; la politique linguistique) et a renforcé la gestion de l'éducation et le système d'information en collectant de nouvelles preuves et données (par exemple, sur les enfants non scolarisés; les handicaps; la violence en milieu scolaire; les élèves sans état civil) et en introduisant des tableaux de bord de gestion à tous les niveaux du système éducatif. Les capacités en planification et en gestion ont été également renforcées dans 210 comités de gestion des écoles, 54 gouvernements locaux et 35 autorités décentralisées dans huit régions cibles, ainsi qu'au niveau national. Il a ainsi initié au niveau de 54 communes et 27 départements dans 8 régions (IAs/IEFs/collectivités territoriales) des actions de renforcement du pilotage du secteur éducatif et des mesures visant à renforcer les capacités de gestion des administrateurs des IAs/IEFs et des directions centrales du MEN (y compris le HACT). Des comités de gestion au niveau des établissements ont été mises en place ou redynamisés dans la perspective d'introduire dans la gouvernance du système les bonnes pratiques en matière de transparence et de participation des parties prenantes dans les prises de décision. Un appui est également apporté pour renforcer le système d'information du MEN en ce qui concerne notamment la collecte et la publication des données sur l'état civil et sur le handicap, les cantines scolaires et l'automatisation de tableaux de bord.

Le nombre d'institutions accompagnées dans l'amélioration du pilotage de l'éducation et de la formation dans le cadre du PTA 2019 a dépassé la cible qui était prévue (35 institutions) avec un taux de 254,28%. Il en est de même pour le nombre d'administrateurs et de structures dont les capacités ont été renforcées en pilotage et en gestion ; sur un objectif affiché de 150, le résultat atteint se chiffre à 332, soit un taux de 221,33%.

Le problème relatif à la progression de la question enseignante est encore stagnante sur les aspects liés au document d'orientation et de méthodologie, la mise en place de cadres de concertation, la disponibilité du document d'analyse, ainsi que la validation des recommandations et du plan d'action.

2.2.2. Effet 5 : D'ici à 2023, Les populations les plus vulnérables ont un meilleur accès à des services intégrés de santé, de nutrition, d'eau, d'hygiène et d'assainissement de qualité

La première année du PNUAD a permis d'amorcer le processus de mise en œuvre d'une approche intégrée multisectorielle. Certains indicateurs comme le taux d'accouchements assistés, le taux de couverture à la première dose de Rougeole / Rubéole, le taux d'accès à l'assainissement et le taux de couverture en traitement ARV ont connu une évolution favorable. Par contre, le taux de prévalence contraceptive a stagné ; s'y ajoute l'altération du climat social dans le secteur de la santé qui a impacté sur le niveau d'atteinte de certains indicateurs relatifs à l'accès et l'utilisation du paquet essentiel d'interventions SRMNIA-Nut au profit des mères, des nouveau-nés, des enfants, des adolescents et des jeunes.

Produit 5.1 : OFFRE DE SERVICE - D'ici à 2023, les structures de base et de référence de santé, Nutrition, Wash, fournissent des services intégrés de qualité en SRMNTA/PF,VIH/SIDA, Nutrition, Wash, MNT et Violences/



PHOTO : UNICEF

Traumatismes, appui à l'enregistrement à l'état civil aux populations surtout les plus vulnérables notamment les mères, les nouveaux nés, les enfants, les adolescent(e)s/jeunes.

Le renforcement de capacité des acteurs est un volet prépondérant dans l'appui du SNU en matière de santé en lien avec les domaines aussi variés que sont la nutrition, l'eau, l'hygiène et l'assainissement. Des chefs de projets et agents communautaires ont été capacités pour une bonne prise en charge de la malnutrition aigüe. Des prestataires ont bénéficié de plusieurs modules de formation portant sur le tri-évaluation traitement d'urgence (TETU), la surveillance de décès maternel et riposte (SDMR), les soins essentiels et réanimation du nouveau-né, la Prise en charge intégrée des Maladies de l'Enfant (PCIME), la prise en charge nutritionnelle des enfants et adolescents infectés par le VIH, le « Point of care » pour la prise en charge du VIH, l'Assainissement Total Piloté par les communautés (ATPC) et Gestion de l'Hygiène des menstrues (GHM), ainsi que les violences et PEC multisectorielle des victimes. La formation de formateurs sur l'éveil et la simulation de l'enfant sain et malade (DIPE) complète ce paquet de formation qui s'inscrit dans l'amélioration de la qualité de l'offre de service intégré pour les groupes les plus vulnérables.

Le manque d'équipements et de médicaments est un handicap pour améliorer l'offre de service. À ce titre, des efforts ont été consentis par le SNU dans la dotation en équipements, en médicaments et autres produits essentiels. À titre d'exemple, pour la première année du PNUAD, des moyens ont été mobilisés pour doter certaines structures de santé en unités de néonatalogie, de frigo pour banque de sang et de matériel anthropométrique pour le suivi de l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans. Des déparasitant et intrants nutritionnels (Vit A, Plumpy nut,...) sont aussi distribués.

Produit 5.2 : DEMANDE - D'ici à la fin 2023 les communautés particulièrement les groupes vulnérables disposent des connaissances et des compétences nécessaires sur la prévention/détection précoce des maladies, la santé sexuelle et de la reproduction, les violences / traumatismes, les mesures d'hygiène et d'assainissement de base, appui à l'enregistrement à l'état civil l'amélioration de la nutrition, l'accès à l'eau potable, en vue de l'utilisation adéquate des services.

Une importance capitale a été accordée à la formulation de documents de stratégies de prévention et de communication pour le changement de comportement. C'est dans ce registre que le document harmonisé sur les pratiques familiales essentielles a été élaboré avec la collaboration de la DSME et l'ANCPT, la CLM et la Direction de l'Éducation préscolaire, les PTF et ONGs. Il décline les stratégies de soutien des pratiques familiales essentielles à la survie de l'enfant, à sa croissance et à son développement. L'élaboration d'un agenda Nutrition des Nations Unies incluant un plan d'amélioration de la diversité alimentaire (greniers communautaires et cantines scolaires et champs-écoles, jardins potagers), l'appui accordé à 490 cantines scolaires dans les régions de Matam, Kolda, Tambacounda, Sédhiou et Kaffrine entre également dans ce cadre pour améliorer la qualité nutritionnelle et mettre fin à la malnutrition sous toutes ses formes. Il en est de même du guide pour la surveillance à base communautaire qui a été élaboré pour former les acteurs communautaires dans la détection précoce et la lutte contre les maladies à potentiel épidémique ; ce dispositif complète le système national de surveillance des maladies au niveau communautaire.

La démarche de communication pour le changement de comportement en matière d'hygiène et d'assainissement est pris en compte dans la stratégie d'appui du SNU à travers l'élaboration d'une feuille de route pour la Fin de la Défécation à l'Air Libre (DAL) d'ici à 2030. A la fin de la première année du PNAUD, 473 villages sont certifiés FDAL et 214 496 personnes ont abandonné la DAL grâce à l'intervention des agences du SNU. La sensibilisation des populations sur les bonnes pratiques d'hygiène, notamment en ce qui concerne la DAL vise à amener les cibles à changer de comportement. Car la seule fourniture d'installations (latrines, AEP, infrastructures sanitaires) ne suffit pas pour améliorer la santé de la population si les comportements d'hygiène adéquats ne sont pas respectés.

Le SNU a contribué à la création d'un comité technique national multisectoriel pour le développement de la petite enfance (DPE) / Care for Child Development (CCD), stimulant une collaboration accrue entre les secteurs (éducation, Santé, Nutrition, Protection).

Produit 5.3 : GOUVERNANCE - D'ici à 2023, les institutions nationales disposent de capacités en matière de gouvernance pour une meilleure prise de décision basée sur des évidences, le genre, l'équité et la redevabilité, afin d'accroître la résilience dans le secteur de la santé, nutrition, WASH et de la protection sociale.

L'amélioration de la gouvernance du système sanitaire affecte positivement la qualité de l'offre de santé. C'est dans ce cadre que le SNU a appuyé le gouvernement du Sénégal dans le processus de finalisation de plusieurs documents stratégiques comme le PNDSS, le Plan de suivi-évaluation de la SNFS, le Plan stratégique santé communautaire, le plan stratégique de la cellule économie de la santé (CES), la feuille de route nationale pour la prévention de l'anémie et l'approbation du guide sur la nutrition par le Parlement.

Des comités multisectoriels fonctionnels ont été mis en place au niveau de Kédougou 1, Tamba 1, Ziguinchor 1, Sédhiou 1 et Kolda 1, et au niveau national (DIPE1, SRMNIA 1, SRAJ 1). L'objectif pour cet indicateur n'est atteint qu'à 53% tandis que pour celui relatif au nombre de recherche/étude/analyse menées dans les domaines de la santé, nutrition, WASH, les résultats indiquent un taux de 133% correspondant à 4 études réalisées sur une cible de 3. Dans le cadre de la révision du curricula pour la prise en compte du paquet intégré en santé, nutrition et Wash, le processus est en cours.

2.2.3. Effet 6 : D'ici à 2023, les populations les plus vulnérables bénéficient d'une protection sociale améliorée et d'une protection contre les violences, les pratiques néfastes et discriminatoires.

Le système des Nations Unies (SNU) appuie le Gouvernement du Sénégal dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS). Il a ainsi accompagné le Gouvernement dans le cadre de la revue globale du système de protection sociale. Cette revue a permis d'effectuer un diagnostic exhaustif du système de protection sociale, de proposer des scénarios de son extension, d'établir le coût des différents scénarios et de faire une analyse de l'espace fiscal en vue de proposer des mécanismes de financement durable du système. Une des innovations majeures introduites dans la nouvelle SNPS est la prise en compte des familles qui s'activent dans le secteur informel et dans le monde agricole. En effet ces familles qui sont souvent laissées de côté disposent pourtant de revenus (même limitées) pour cotiser et avoir une couverture adéquate.

Le SNU a appuyé la Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale (DGPSN) pour la conception d'un nouveau dispositif de communication pour le changement de comportement des bénéficiaires. A ce titre, le SNU a accompagné le Gouvernement dans la formulation du curriculum éducatif pour une meilleure prise en compte des pratiques familiales essentielles. Ces pratiques sont désormais au nombre de 16 et couvrent 6 grandes thématiques à savoir : (i) la santé de la mère et de l'enfant ; (ii) la nutrition ; (iii) l'hygiène ; (iv) les soins aux personnes âgées ; (v) l'éducation des enfants et ; (vi) l'état civil.

Pour la mise en œuvre du Programme d'Appui à l'Émergence de Familles Productives et à l'Insertion des Jeunes pour une croissance économique inclusive et durable, des bourses économiques ont été octroyées pour aider les ménages pauvres à renforcer leur potentiel et leur autonomisation. Ce programme s'articule autour des initiatives développées de concert avec le Gouvernement pour le renforcement des capacités productives dans le domaine de l'agriculture et l'amélioration de la nutrition à travers l'éducation nutritionnelle.

Le SNU a ainsi permis à 157 500 individus de bénéficier d'une assistance alimentaire contre une création d'actifs durables et à 42 003 individus de bénéficier d'une assistance alimentaire ciblée. S'agissant des enfants, 106 765 élèves du primaire ont reçu une assistance alimentaires via les cantines scolaires.

Pour la matérialisation de ses engagements internationaux en matière de protection des enfants contre la violence et les pratiques néfastes, de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, et plus précisément dans le cadre tracé par le PAP 2 du PSE qui fixe des objectifs très précis dans ce domaine, le gouvernement, avec l'appui du SNU, a renforcé son cadre politique et juridique, ainsi que le système de services pour mieux prévenir et répondre aux cas de protection.

Sur le plan politique, le SNU a grandement contribué au développement et à la validation des Orientations Nationales en Protection de l'enfant qui clarifient les rôles et responsabilités des différents secteurs pour la prévention et la prise en charge des cas de protection de l'enfant. Ces Orientations posent une base importante pour l'intégration de la protection de l'enfant dans les politiques et budgets des différents secteurs concernés, et la qualité des services multisectoriels en protection de l'enfant.

Le nouveau Plan National de Développement Sanitaire et sociale pour 2019-2028 intègre et reconnaît comme une ligne d'action prioritaire la lutte contre les violences faites aux femmes et la maltraitance des enfants, et permet de prioriser les mesures visant à renforcer les capacités des services de santé dans la prévention et la réponse à la violence. Le processus d'élaboration de la Stratégie et du Plan d'Action National pour l'abandon des MGF a été lancé. Sur le plan juridique, le Gouvernement a finalisé l'avant-projet de code de l'enfant, tandis qu'un projet de loi portant criminalisation des violences sexuelles a été adopté.

Pour accélérer le processus de changement de normes sociales et de comportement en matière de protection, le SNU a appuyé le gouvernement dans la révision et le renforcement de son dispositif d'intervention sociale et de dialogue social à travers le développement de méthodologies et d'outils nationaux pour le dialogue social en protection de l'enfant. Il a également soutenu la mobilisation sociale en particulier des femmes et des jeunes sur les questions de protection, en particulier des violences basées sur le genre (VBG).



PHOTO : UNESCO

Enfin, s'agissant du monitoring de la violence faite aux femmes et aux enfants, des avancées significatives ont été faites en termes d'intégration du rapportage des cas de protection dans les systèmes d'information sectoriels de l'éducation, de la santé et de la justice. Les données disponibles à travers certains CDPE indiquent que le nombre de cas de protection de l'enfant détectés et orientés vers des services (sociaux, de santé ou de justice) est de 4 201 (38% de filles) dont 2760 victimes de violence (58% filles).

Produit 6.1 : Les mécanismes de ciblage, de gouvernance, de suivi et évaluation de la protection sociale sont améliorés

Les agences du SNU ont appuyé la revue annuelle conjointe 2018 du secteur de la protection sociale. Par ailleurs, le SNU appuie la Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale (DGPSN) dans la conduite d'une revue globale du système de protection sociale qui a permis de formuler des recommandations pour la consolidation du système, l'extension de sa couverture et qui apportera des options de financement durable à travers les ressources propres de l'Etat (la phase de mise en œuvre est en cours).

Pour ce qui est du mécanisme de ciblage, le RNU a été mis à jour dans 12 régions sur les 14, mais sans l'appui du SNU. Le RNU a permis le ciblage des bénéficiaires pour le Plan National de Riposte 2019.

Le SNU a contribué et participé à l'Enquête Nationale de Sécurité Alimentaire Nutrition et Résilience, au suivi de la campagne agropastorale et à l'Etude sur les changements climatiques et la sécurité alimentaire. Les agences du SNU ont fourni des filets de protection sociale au profit des ménages vivant dans les zones vulnérables à travers l'assistance en cantines scolaires, l'assistance alimentaire ciblée et l'Assistance alimentaire contre création d'actifs durables.

En ce qui concerne le renforcement du cadre législatif du système de protection sociale, un document préliminaire de projet de loi d'orientation sur la protection sociale a été présenté par la DGPSN. Le document a reçu des amendements qui sont en cours d'être intégrés. De plus, le Ministère du Travail prépare un projet de code unique de la sécurité sociale, intégrant une extension de la couverture vers les travailleurs de l'économie informelle.

Produit 6.2 : Les autorités disposent d'information analytique détaillée sur le financement des secteurs sociaux

Pour un meilleur suivi des budgets programmes dès 2020, il était prévu durant l'année 2019 de former 30 agents étatiques et non étatiques en finance publique. Ce résultat a été atteint avec 48 agents ministériels formés en gestion des finances publiques axés sur les résultats. Ces formations ont été étendues à 110 membres du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) et du Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT). Pour le suivi des indicateurs des ODD (en particulier l'indicateur des ODD 1.3.1) et des dépenses publiques en protection sociale, le SNU a appuyé la formation pour 37 agents du gouvernement.

Il était prévu également de produire deux rapports analytiques sur le financement des secteurs sociaux. Pour le moment 1 rapport analytique est disponible et publié (analyse des dépenses publiques dans les secteurs sociaux 2013-2015). Des Notes politiques sur les budgets des secteurs sociaux (Budget Briefs) sont également en cours de finalisation (Santé, Eau & Hygiène, Nutrition, Education, Protection de l'enfant, Développement intégré de la Petite enfance) pour appuyer le plaidoyer du financement dans les secteurs sociaux.

Produit 6.3: La communauté, les familles, les femmes, les jeunes et les enfants (filles et garçons) ont leurs capacités renforcées à prévenir et répondre aux violences, à l'exploitation, aux pratiques néfastes ou discriminatoires

L'implication des communautés dans la prévention des violences de toutes natures et des actes discriminatoires est le premier maillon autour duquel le SNU compte agir pour amplifier l'efficacité de ses interventions. Des actions de plaidoyer, de communication et de mobilisation sociale sont appuyées pour toucher le maximum de cibles. Grâce aux actions de plaidoyers et de sensibilisation, 1662 chefs religieux et coutumiers ont pris une position publique à l'encontre des violences faites aux femmes, filles et garçons, de la mendicité, des Mutilations Génitales Féminines et des mariages d'enfant, avec un taux 222% par rapport à l'objectif assigné en 2019. La déclaration publique d'abandon des MGF et du Mariage d'enfant commence à faire tache d'huile dans les zones où ces pratiques néfastes sont bien ancrées dans les coutumes. 40% des villages ciblés ont déclaré publiquement l'abandon des MGF et du ME. Le nombre de personnes (hommes/femmes, filles/garçons) ayant participé à des activités d'IEC sur les MGF, le ME, les violences faites aux femmes, filles et garçons, sur la traite, sur la mendicité, sur les dangers de la migration irrégulière et sur la prise en charge des migrants de retour se chiffre à 132 583 sur une cible de 380 000 personnes, soit un taux de 35%. Les efforts de sensibilisation en direction des communautés sur les dangers de la migration irrégulière et la prise en charge des migrants de retour ont permis de toucher 50 villages sur un objectif 200 fixé pour 2019. Un seul indicateur sur quatre a dépassé l'objectif fixé en 2019 ; les autres affichant des niveaux de réalisation compris entre 25% et 40%.

Les axes forts de l'effort du SNU durant l'année 2019 ont été orientés sur le développement d'outils pédagogiques pour le dialogue social avec les communautés, les familles et les enfants sur les questions de protection de l'enfant, accessibles aux travailleurs sociaux, personnel de santé, enseignants, relais communautaires ; les actions de formations, de sensibilisation et de dialogue social au niveau communautaire pour une meilleure prévention et une réponse efficace aux violences basées sur le genre, en particulier les MGF ; et la promotion de l'accès des femmes à l'aide juridictionnelle en collaboration avec le Barreau et les Maisons de justice, les boutique des droits y compris le développement d'un module de formation.

Produit 6.4 : Les prestataires de services de l'action sociale, de la santé, de l'éducation, de la sécurité, de la justice et de l'administration du travail ont des capacités renforcées pour mieux prévenir, détecter et prendre en charge les cas de violences, exploitation, pratiques néfastes ou discriminatoires contre les femmes, les filles et les garçons.

Le renforcement de capacités des prestataires de l'action sociale, de la santé, de l'éducation, de la sécurité, de la justice et de l'administration du travail a connu des avancées notables. Tous les indicateurs sont à des niveaux appréciables grâce à l'appui du SNU. De réelles avancées sont notées dans le développement de référentiels et d'outils nationaux pour la prestation de services sectoriels à l'intention des victimes. Le taux qu'affiche l'indicateur est de 150% ; car trois documents ont été élaborés sur deux prévus ; il s'agit du document national pour le fonctionnement du système multisectoriel validé, et d'un Guide MSAS sur la PEC des victimes de violences et la révision des Cahiers des charges et outils de travail des services sociaux en cours

de finalisation. La formation des prestataires sur la prévention et/ou la PEC des cas de protection a été très soutenue comme en atteste l'indicateur avec 3 413 prestataires de l'action sociale, de la santé, de l'éducation, de la sécurité, de la justice et de l'administration du travail formés sur une cible de 2 000. Une meilleure qualité de prestation de services est le résultat attendu des actions de renforcement des capacités des professionnels. Comme l'illustrent les diverses actions menées à l'endroit de 1) l'action sociale en Protection de l'Enfance, sur les POS et le paquet de services essentiels pour les femmes victimes de violences dans les départements (Dakar, Kolda, Ziguinchor, Tambacounda), 2) du personnel et agents communautaires de santé sur la prise en charge des complications obstétricales des MGF (Matam, Ziguinchor), 3) des forces de sécurité sur l'audition, la prise en charge des victimes de VBG et la gestion et stockage des données, et 4) du personnel d'éducation pour la prévention et réponse à la violence affectant les élèves, y compris les VGMS (Élaboration de modules, Formations dans 8 régions).

Le seul indicateur où l'objectif n'a pas été totalement atteint se situe à un niveau de 92% et concerne le nombre de structures de l'action sociale, santé, éducation, sécurité, justice et administration du travail au niveau déconcentré, ayant des capacités opérationnelles renforcées pour la prévention et la PEC des cas de protection. C'est dans ce cadre qu'il faut inscrire la mise en place dans le département pilote de Pikine d'un réseau local de 1077 signalants au sein des communautés et des services, connectés aux services sociaux via Rapid Pro, et formés sur la détection et la PEC initiale des cas de PE.

Produit 6.5: Les institutions aux niveaux central, déconcentré, et décentralisé ont des capacités renforcées pour développer, intégrer et mettre en œuvre dans les politiques et budgets, les stratégies en matière de protection contre les violences, l'exploitation, les pratiques néfastes ou discriminatoires contre les femmes, les filles et les garçons.

Trois indicateurs clés sont suivis dans le cadre de l'assistance du SNU pour renforcer les capacités des institutions à assurer une meilleure protection aux victimes et personnes les plus exposées aux violences et pratiques prohibées.

Le premier indicateur porte sur le suivi de l'intégration des indicateurs de protection dans les systèmes de collecte des données de routine existantes au sein de certains Ministères comme l'éducation, la santé, la justice et le Ministère de l'intérieur. Cela s'est traduit durant l'année 1 du PNUAD par le déploiement en cours des outils pour la collecte des données sur les cas d'incidents détectés à l'école (VAC, ME), le déploiement des registres médicaux et des outils de collecte de données révisés du MSAS (VAC, MGF) et le déploiement de SYSTRAITE avec la mise à disposition des matériels informatiques à la Cellule Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes et la formation des utilisateurs du Ministère de la Justice.

Le second indicateur concerne le suivi de la fonctionnalité des cadres nationaux de coordination multisectorielle en protection. Quelques résultats positifs ont pu être enregistrés. Ils sont matérialisés par (i) la redynamisation du Comité technique national pour l'abandon des MGF (ii) le renforcement des mécanismes de coordination du Plan d'action National VBG et la promotion des droits humains au niveau national et déconcentré (iii) et le soutien de 14 comités départementaux de PE sur les 20 prévus.

Le dernier indicateur a trait au suivi de l'élaboration de documents sectoriels/multisectoriels de planification ciblant ou intégrant la protection spécialisée. Dans ce registre, tous les résultats n'ont pas été atteints avec des processus non-initiés ou encore en cours. Il faut compter le Draft du plan de contingence PE, l'élaboration en cours de la Stratégie Nationale MGF et du Plan d'Action National budgétisé (2019-2023) avec engagements sectoriels, le Plan de travail pour l'éradication des violences et la promotion des droits humains et des plateformes au niveau local et du plan d'action de la jeune fille, la feuille de route de suivi des recommandations de l'étude sur la SNPE validée, et les réflexions sectorielles engagées pour le Plan d'Action SNPE.

3.2. Priorité stratégique 3 : Gouvernance, paix et sécurité

Le triptyque « Gouvernance, Paix et Sécurité » constitue la troisième priorité stratégique du Plan-cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement du Sénégal 2019-2023 en lien avec l'Axe 3 du PSE « Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité ».

Pour cette priorité stratégique, les agences du Système des Nations Unies au Sénégal ont contribué, de manière significative, aux efforts de développement du pays à travers la mise en œuvre d'un ensemble d'activités planifiées conjointement avec les partenaires du gouvernement et de la société civile. Les résultats obtenus sont globalement satisfaisants et tournent entre autres, autour du renforcement de l'accès au service public, du renforcement de capacités des acteurs institutionnels et locaux, de la mise en place de dispositifs institutionnels et réglementaires, de la disponibilité et la gestion de données statistiques désagrégées, de la mise en place d'un système d'information territorial et de l'apaisement du climat politique.

Il faut noter que 2019 a été une année particulière du fait de la tenue des élections présidentielles. Elles ont été occasionnées des retards dans l'exécution de certaines activités planifiées. A cela, s'ajoutent les changements institutionnels intervenus au niveau de certains services de l'Etat et qui ont engendré des lenteurs dans le traitement de certains dossiers et la prise de certaines décisions.



PHOTO : PNUD

2.3.1. Effet 7 : d'ici à 2023, les institutions nationales et locales améliorent la qualité et l'équité dans l'offre des services publics en vue de la promotion de la paix, de la sécurité et de l'efficacité de la gouvernance.

Pour le volet amélioration de la qualité et de l'équité dans l'offre de services publics, la plupart des indicateurs dévolus à la partie gouvernementale ne sont pas renseignés.

Toutefois, des activités préparatoires pouvant permettre leur atteinte à l'horizon 2023 sont en train d'être mises en œuvre. Elles se traduisent d'abord, par le renforcement des capacités des services pour la promotion et l'enregistrement effectif des faits d'état civil, et la production de statistiques vitales. Ensuite, des efforts importants sont consentis dans l'appui à la consolidation d'un climat politique apaisé avec la promotion de la paix et de la sécurité par le biais des travaux de la commission du dialogue politique. La société civile y joue, également, un rôle important d'influence et d'arbitre dans le cadre de la concertation avec les partis politiques.

Par ailleurs, il convient de se féliciter des actions entreprises, notamment la réalisation d'une étude de faisabilité pour opérationnaliser la mise en place d'une maison numérique du citoyen pour la délivrance de services de proximité administratifs. Enfin, il faut se féliciter des initiatives entreprises dans la promotion du leadership et la participation politique des femmes dans les instances de décision et dans le renforcement de la bonne gouvernance.



PHOTO : UNV

Produit 7.1 : D'ici à 2023, les acteurs institutionnels et communautaires disposent de capacités renforcées pour la promotion et l'enregistrement effectif des faits d'état civil et la production de statistiques vitales.

Pour ce produit, les cibles retenues pour 2019 ne sont pas atteintes comme en témoignent, le nombre de structures sanitaires ayant un dispositif d'appui à la déclaration des naissances dans les régions d'intervention, atteint seulement à 24% alors que la proportion de centres d'Etat civil produisant des données de routine sur

l'enregistrement des naissances stagne à 20%. L'accent a été mis en 2019 sur l'évaluation et la préparation du passage à échelle de l'approche d'intégration de dispositifs d'appui à l'enregistrement des naissances dans les structures sanitaires. Des analyses et évaluations ont été faites qui ont mis en exergue l'impact de l'approche des coins état civil-santé sur l'enregistrement des naissances. Sur cette base un Guide national pour l'installation des coins état civil a été développé à travers un processus consultatif et est en cours de finalisation. S'agissant de la collecte de données de routine, l'approche de collecte via la Plateforme Rapid Pro a été consolidée à Kolda mais des retards ont été accusés pour sa duplication dans les autres régions.

Le processus d'élaboration de la stratégie nationale de lancement de l'état civil a été lancé, avec aussi la redynamisation du comité national de pilotage.

Produit 7.2 : D'ici à 2023, les institutions centrales et locales, les structures nationales de statistique et d'évaluation disposent de compétences améliorées pour assurer une meilleure disponibilité et utilisation des données de qualité désagrégées, la planification, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes publics.

A ce niveau, les résultats obtenus sont considérés comme globalement moyens avec un ratio de 113/200 soit 57%. En particulier, le nombre d'acteurs formés à la collecte et à l'analyse des données statistiques a atteint 42% de la cible.

Comme acquis, il faut relever l'élaboration et la vulgarisation du rapport national sur les ODD, ainsi que le dispositif de collecte mis en place pour l'ODD16. On peut citer également l'amélioration du guide de planification territoriale (élaboré en 2011 puis actualisé en 2016) en l'articulant aux Objectifs de Développement Durable et au Plan Sénégal Emergent prenant en compte les enjeux liés aux changements climatiques, au genre, à la nutrition et à la migration.

Enfin, il convient de relever l'élaboration de la Troisième Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) 2019 – 2023 qui, pour la première fois, intègre le Genre dans tout le processus de mise en œuvre, à travers son Pilier Stratégique 1.

Produit 7.3 : D'ici à 2023, les acteurs étatiques et la plateforme des acteurs non étatiques disposent de mécanismes de consolidation de la gouvernance démocratique pour améliorer le climat politique.

L'analyse de ce produit montre des résultats globalement satisfaisants. En effet, il convient de mentionner la mise en place depuis fin mai 2019, au niveau central de la Commission Cellulaire du dialogue politique qui a intégré le Comité de pilotage du dialogue national (CPDN) mis en place en décembre 2019, et qui comprend un bureau dont huit (8) commissions : Commission politique, Commission économique et sociale, Commission Paix et Sécurité, Commission Ressources naturelles, Commission Environnement et Cadre de vie, Commission Modernisation de l'Etat et lutte contre la corruption, Commission Décentralisation et Territorialisation des Politiques publiques, Commission synthèse. En outre, même si aucune réforme visant la consolidation démocratique n'a été élaborée et adoptée, beaucoup de cadres de concertation citoyens au niveau local ont été redynamisés.

Produit 7.4 : D'ici 2023, les acteurs étatiques et la plateforme des acteurs non étatiques disposent de capacités renforcées en termes de synergie d'actions pour prévenir les conflits, l'extrémisme violent et le terrorisme.

Les faibles résultats communiqués et enregistrés montrent que la cible n'est pas atteinte. En effet, aucune initiative n'a été notée par rapport au nombre d'acteurs formés et au nombre de mécanismes de coordination opérationnel mis en place pour la prévention et à la gestion des conflits et de l'extrémisme violent.

Produit 7.5 : D'ici à 2023, les institutions publiques y compris les corps de contrôle disposent de capacités renforcées pour développer, adopter et appliquer des textes en vue du renforcement de la gouvernance administrative, du contrôle et d'audit des procédures.

On peut noter un niveau d'atteinte suffisant avec 5 formations réalisées au profit des corps de contrôle soit un pourcentage de 83% et l'existence de la stratégie nationale de lutte contre la corruption (SNLCC) et plan d'action opérationnel validés en 2019 sous la direction de l'Office national de lutte contre la fraude et la corruption (OFNAC). Toutefois, comme point limitant, il faut déplorer la non réalisation de l'étude sur l'environnement du contrôle dans les ministères initiée par la Primature en raison de la suppression du Poste de Premier Ministre en 2019.

2.3.2. Effet 8 : D'ici à 2023, les femmes, les jeunes et les groupes les plus vulnérables exercent pleinement leurs rôles, le contrôle citoyen (élaboration, mise en œuvre, suivi-évaluation) dans les Politiques Publiques en vue de la promotion de la paix, la sécurité et l'efficacité de la gouvernance.

Pour cet effet, l'atteinte des résultats est partiellement satisfaisante, des initiatives importantes sont notées dans la capacitation des acteurs pour la promotion de la paix, la sécurité et l'efficacité de la gouvernance. Le premier niveau d'initiatives a été enregistré dans l'élaboration d'un guide de planification nationale au profit des collectivités territoriales. De plus, un appui a été apporté pour l'élaboration de documents de planification des Collectivités territoriales qui commencent à intégrer les dimensions comme le genre, l'enfance, les changements climatiques, ODDs, etc. Ils s'y ajoutent des formations organisées sur les enjeux des ODD au niveau des territoires destinées au profit de 14 cellules régionales d'appui au développement local (CADL) Le deuxième niveau concerne le renforcement des capacités de la société civile et des groupes vulnérables surtout les femmes, adolescents et jeunes dans l'exercice de contrôle citoyen, qui s'est traduit par des sessions de formations et des études. Le troisième niveau a pris essentiellement en compte la promotion des Droits de l'Homme.



PHOTO : UNCDF

Produit 8.1 : D'ici à 2023, les Collectivités territoriales disposent de capacités renforcées pour la mise en œuvre des plans de développement prenant en compte les femmes, les jeunes, les enfants et les groupes vulnérables, ainsi que les dimensions environnementales et les changements climatiques.

Les résultats enregistrés au niveau de ce produit sont globalement en-deçà des attentes. Pour l'indicateur concernant le nombre de plans de développement sensibles au genre et aux enfants élaborés, il y a seulement 5 rapports en cours de réalisation sur une cible de 50 soit 10%. Néanmoins en ce qui concerne l'indicateur sur le nombre de plans de développement intégrant les changements climatiques, le résultat est plus satisfaisant avec la réalisation de 20 plans intégrant les changements climatiques soit 100% de la cible atteinte.

En 2019, le SNU a renforcé l'initiative Collectivités Territoriales Amies des Enfants (CTAE) Ainsi, il leur a été fourni une formation aux principes de la gestion axée sur les résultats (GAR), à l'intégration de la dimension de genre dans les projets communautaires. Un soutien substantiel a été apporté pour la préparation de leurs Plans de Développement Communal (PDC), afin de disposer de planification à moyen terme.

Produit 8.2 : D'ici à 2023, la société civile et les groupes vulnérables disposent de capacités améliorées pour formuler, mettre en œuvre et assurer le suivi-évaluation des politiques et programmes de développement.

Ce produit a atteint un bon niveau de satisfaction avec 536 organisations (organisations de la société civile, leaders communautaires et groupes vulnérables) formées en suivi-évaluation des programmes et politiques soit 100% de la cible, avec 2 rapports d'évaluation des programmes et politiques publics produits et diffusés par les acteurs non étatiques, soit le double de la cible et avec la mise en place d'un système d'information territorial en cours. Également, il faut retenir dans ce lot, le diagnostic des systèmes d'information existants, la mobilisation des experts et l'organisation d'une mission de Benchmarking au Maroc.

Produit 8.3 : D'ici à 2023, les acteurs institutionnels et la société civile disposent de capacités renforcées en suivi évaluation et en surveillance de la mise en œuvre des obligations internationales en matière de protection et de promotion des droits de l'homme.

Pour ce produit, la seule donnée disponible est en cours de réalisation et concerne la Stratégie nationale de Promotion des Droits de l'Homme et le plan d'action national de mise en œuvre des recommandations des mécanismes internationaux des droits de l'Homme des Nations Unies.

Toutefois, d'autres activités pouvant être capitalisées dans ce produit ont pu être réalisées. Il s'agit notamment de deux plaidoyers : celui relatif à la domestication des traités de l'Union africaine (UA) portant sur les droits de l'homme, la promotion de la Femme, la Jeunesse et la lutte contre la corruption et celui relatif à la ratification de la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance pour lequel le gouvernement a circularisé le texte à adopter.

III RECOMMANDATIONS

En 2019, première année de démarrage du PNUAD 2019-2023, l'effort conjoint des agences du SNU et du Gouvernement du Sénégal a permis de réaliser des progrès importants. L'on peut citer pour chaque priorité stratégique les faits les plus marquants.

D'abord, sur l'axe croissance inclusive et durable, des ressources substantielles en dons et prêts ont été mobilisées pour plus de 230 millions USD. Une meilleure coordination des politiques sectorielles avec les partenaires bilatéraux, multilatéraux et le secteur privé a été rendu possible grâce aux actions conjointes des Nations Unies. A cela, il faut noter les efforts soutenus des agences pour renforcer la résilience à l'insécurité alimentaire et la nutrition dans les zones les plus affectées pour les groupes cibles les plus vulnérables.

Ensuite, le volet accès aux services sociaux de base de qualité et la protection sociale, les principaux résultats enregistrés, fruits d'une collaboration intersectorielle et inter-agence, sont en priorité ceux relevant de l'amélioration de l'offre de service à travers les actions de formations des acteurs pour relever la qualité des prestations dans les domaines de la SRMNIA, de la nutrition et du WASH, des violences faites aux femmes et aux enfants, l'appui à l'élaboration de documents stratégiques et d'outils pédagogiques de communication pour le changement de comportement ainsi que, sur le plan juridique, la finalisation de l'avant-projet de code de l'enfant.

En dernier lieu, l'axe « gouvernance, paix et sécurité » s'est bonifié avec l'adoption de la loi criminalisant le viol et la pédophilie et l'opérationnalisation de la commission nationale du dialogue politique qui a permis d'apaiser le climat politique.

Les agences du SNU ont contribué à la matérialisation de ces acquis qu'il faut préserver et consolider dans le futur car les défis restent importants. Qu'il s'agisse de la mobilisation des ressources pour combler les déficits financiers en vue de l'opérationnalisation du PAP 2019-2023 et des ODD, de la coordination multisectorielle et inter-agences dans la planification et la mise en œuvre du plan de travail annuel, du renseignement et de l'atteinte des indicateurs annualisés.

Dans la perspective d'améliorer les performances du SNU, les principales recommandations formulées et à mettre en œuvre dans le court terme sont les suivantes :

- 1. Elaborer un Plan d'Action conjoint Gouvernement-SNU pour la mobilisation de ressources pour le PNUAD et pour le PAP2 du PSE.**
- 2. Renforcer la coordination des interventions sectorielles du Gouvernement, des partenaires au développement et du SNU, tout en privilégiant l'approche équipe dans la gestion des projets afin de faciliter la continuité dans leur mise en œuvre.**
- 3. Aligner le calendrier de planification du PTA-PNUAD conjoint à celui du Gouvernement.**
- 4. Améliorer la communication du SNU autour des résultats enregistrés.**
- 5. Améliorer le processus de préparation et de mise en œuvre des programmes conjoints ;**
- 6. Mettre en œuvre le processus de mobilisation conjointe des ressources.**



COORDINATION DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AU SÉNÉGAL



Immeuble Wollé Ndiaye, Rte. des Almadies
BP 154 · Dakar · Senegal



+ 221 33 859 67 43



 senegal.un.org

